# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2015

Le conseil municipal, dûment convoqué le 30 NOVEMBRE 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

<u>Etaient présents</u>: Murielle BARBECOT - Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE. - Marie-Jeanne LIATOUT - Michèle PAEMELAERE - Jean-Marie MANGEOT - Patrice LAPIERRE - Martial FAILLET - Elizabeth MAQUET - Christian MARCUCCILLI -

<u>Excusés</u>: Patricia ALLOUCHE - Jacky NOUET <u>Absents</u>: Norberto DIAS - Laurent DUTKIEWICZ

Secrétaire de séance : Sylvie PEGOURIE

Le compte rendu du 3 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur PERRIN, trésorier vient se présenter à l'assemblée et précise les missions qu'il peut apporter, telles que les missions de conseil budgétaire, financier et comptable.

Monsieur GIRER, président de la communauté de communes vient présenter le projet de fusion des trois communautés de communes : CANTON DE CHALAMONT, CHALARONNE CENTRE et CENTRE DOMBES.

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Dans le cadre de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, le Préfet de l'Ain a présenté, le 12 octobre 2015, aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale portant sur seize propositions.

Il revient aux organes délibérants des Communes et Communautés de formuler un avis argumenté sur le projet de Schéma, dans un délai de deux mois à compter de la notification, soit avant le 19 décembre 2015. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Les Communautés de Communes du Canton de Chalamont, Centre Dombes, Chalaronne Centre et leurs communes membres sont concernées par la proposition n° 5 du schéma : « Fédérer la gouvernance de la Dombes pour mieux préserver son identité et son patrimoine ».

Après délibération, par 7 abstentions et 4 voix POUR, le Conseil est favorable au projet global du SDCI et notamment sur la proposition n° 5.

## CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHE DE REHABILIATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle la consultation pour la réhabilitation de la mairie. Après négociations, il propose de retenir :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT HT AVEC OPTION
1 démolition maçonnerie	SARL MOREL	56 282.97	56 282.97
2 – charpente - couverture	SAS Alain PIGUET	17 139.80	18 493.80
3 – menuiseries extérieures	MONTBARBON	23 916.00	23 916.00
4 - façades	SARL CAVIEUX	32 054.41	41 805.74
5 – plâtrerie - peinture	RAVALTEX	30 000.00	30 000.00
6 – menuiseries bois	MONTBARBON	45 938.60	55 874.60
7 – carrelages - faïences	CARRELAGES BERRY	16 853.80	16 853.80
8 – plomberie – chauffage central - VMC	FINAS	21 200.00	21 200.00
9 - électricité	GUILLOT	44 767.53	44 767.53
TOTAL HT		288 153.11	309 194.44
TOTAL TTC		345 783.73	371 033.33

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 1 abstention et 10 voix POUR de retenir les propositions avec toutes les options, soit un montant total de travaux HT de 309 194,44 €.

## DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA REHABILITATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de réhabilitation de la mairie.

Il donne connaissance de l'estimation financière de ces travaux se montant à 309 194.44 € HT et précise qu'un fonds de concours peut être accordé par la Communauté de Communes Centre Dombes d'un montant qui sera défini par l'intercommunalité en tenant compte des subventions déjà obtenues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité sollicite le fonds de concours de la communauté de communes CENTRE DOMBES pour la réalisation de ce projet.

#### **DENOMINATION ET NUMEROTATION D'UNE RUE NOUVELLE**

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de dénommer la voirie qui dessert le lotissement Le Petit Bertin et de numéroter les nouvelles habitations. Le lotisseur a donné son accord pour dénommer cette nouvelle voie rue du Petit Bertin.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité décide de nommer cette rue « rue du Petit Bertin » et de procéder à sa numérotation.

## **CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SPA**

Monsieur le Maire présente la convention complète de fourrière de la SPA de Lyon & du Sud Est. Moyennant une redevance de 0,32 € par an et par habitant, pour l'année 2016 cette société

assurera la capture, l'enlèvement et la garde en fourrière des animaux errants sur la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention complète proposée par la SPA de Lyon & du Sud Est d'un montant de 0,32 € par an et par habitant, soit la somme de 389,12 €.

## **CONVENTION D'INSPECTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention d'inspection santé et sécurité au travail proposée par le CENTRE DE GESTION de l'AIN. Cette mission d'inspection en matière de santé et sécurité au travail permettra de satisfaire à la réglementation.

L'assemblée à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- la commune doit prendre en charge le chaulage des terrains recevant l'épandage des boues de la station d'épuration
- la commune de VONNAS a adressé une demande pour son rattachement au groupe de réflexion des 3 communautés de communes. Une réponse sera faite pour donner l'accord de la commune de SAINT MARCEL à ce rattachement.
- un courrier a été adressé à la RSE au sujet des nombreuses micros coupures.
- le programme de l'aire de jeux sera revu au prochain budget car les crédits inscrits ne couvrent pas les dépenses.
- la société CALI IMPRIM est retenue pour l'impression du bulletin municipal.
- CUIVRE en DOMBES, pour fêter ses 20 ans d'existence, propose d'organiser un concert gratuit dans chacune des 13 communes de la communauté de communes. La commune propose le 28 juillet à 17h.
- les vœux du personnel auront lieu le 18 décembre à 18h 45 et les vœux du maire le 9 janvier à 17 h.
- le CCAS organise le goûter des personnes âgées le 15 décembre à partir de 14 h.
- à partir du 15 décembre, le garde champêtre déposera des avertissements sur les véhicules mal garés mais verbalisera à partir du début du mois de janvier.

La séance est levée à 00h 15.